

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE97

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 27

Au début de l'alinéa 15, substituer au mot :

« II »

les mots :

« Le ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.